



Usurpation d'identite francaise

Par **Chris72_old**, le **21/06/2007 à 12:03**

Je susi titulaire d'un passeport francais d'urgence depuis janvier 2007 delivre par Consulat de france en belgique (mon ancien passeport ordinaire francais delivre en 2002 etait abime) Ma demande de delivrance de passeport francais biometrique a ete refusee car il s est avere qu un passeport est deja en circulation depuis 2006. J'en conclus que quelqun a pu se procurer mes papiers et s'en servir pour se faire un passeportrrnrnJe souhaite depose une plainte pour bloquer la personne qui se sert de mon identiternrnPar quoi dois-je commencer? Comment savoir quels actions ont pu etre commises en mon nom? rnrnMerci de votre urgente aidernrnChristophe

Par **Adam Kadamon**, le **24/06/2007 à 11:28**

Bonjour, rnrnIl est impératif pour commencer que vous déterminiez les circonstances de délivrance du passeport de 2006. Lieu de dépôt de la demande, pièces fournies, lieu de retrait du passeport, ect...rnrnMuni de ces renseignements et de tout document permettant d'établir avec certitude votre identité (la pluralité des pièces étant la bienvenue) rendez vous auprès du service de police le plus proche et déposez une plainte, même en l'absence de préjudice.rnrnEn l'état, vous n'êtes pas en mesure de savoir quels actes ont été commis, l'enquête permettra de déterminer avec exactitude les faits commis par le titulaire du document.rnrnCette démarche aura pour effet d'invalider le précédent passeport et de fournir aux enquêteurs toutes les informations contenues dans le système de traitement automatisé des demandes. (fichier qui a établi lors de votre demande l'existence d'un précédent).rnrnCordialement,